

Consultation réussie!

Par Mathieu Houle-Courcelles

Le 14 avril dernier, le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste organisait une séance de consultation publique sur le projet de rue partagée sur Sainte-Claire. Ce concept de réaménagement, initié par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, a été retenu par la Ville de Québec et retravaillé par les responsables de l'aménagement du territoire au cours des deux dernières années. Cette rencontre était attendue depuis longtemps. On se rappellera qu'en juin 2009, la Ville de Québec avait annulé à la toute dernière minute une consultation sur le même sujet. Mais cette fois, c'était la bonne!

La participation des citoyens et des citoyennes à la rencontre fut excellente. Près de 75 personnes se sont déplacées pour écouter les responsables de l'arrondissement de La Cité-Limoilou présenter les grandes lignes du projet, dont la réalisation est prévue en 2011 et 2012. Les interventions des citoyens et des citoyennes, nombreuses, permettent de dégager un appui face au concept présenté, mais aussi plusieurs idées pour le rendre plus intéressant.

Les contours du projet

Sur Sainte-Claire, de l'escalier du Faubourg jusqu'à rue Saint-Jean, les différents usagers de la chaussée (piétons, cyclistes, automobilistes) se partageront bientôt la rue. Dans les faits, la priorité sera donc accordée aux piétons piétons et piétonnes, déjà nombreux à emprunter le centre de la rue à cause de l'exiguïté des trottoirs, surtout en hiver. L'implantation d'une première rue partagée vise précisément à renforcer les liens piétonniers dans le quartier. Pour faciliter le passage des uns et des autres,

la chaussée sera élargie. Pour y parvenir, les responsables de l'aménagement du territoire prévoient le retrait des trottoirs actuels et leur remplacement par des bandes végétalisées. En outre, un traitement spécial sera apporté au pavage, afin de rendre compte du caractère particulier de la rue et envoyer un signal fort aux automobilistes. Ceux-ci, peu nombreux à emprunter Sainte-Claire, doivent prendre conscience qu'il leur faut partager l'espace avec les autres usagers.

Les commentaires des citoyens

Parmi les personnes présentes, plusieurs n'ont pu s'empêcher de faire un parallèle avec le réaménagement de la rue La Tourelle, lequel n'a pas été couronné de succès. Une étude récente, réalisée par Stéphan Demers dans le cadre de ses études en géographie à l'Université Laval, rend compte des critiques apportées par les résidents et résidentes de cette rue à la suite des travaux effectués l'an dernier.

Si des similitudes existent entre les deux concepts (notamment en ce qui a trait à la présence de végétation), il faut néanmoins les distinguer. Le tronçon de la rue de la Tourelle qui a été réaménagé est beaucoup plus étroit que la rue Sainte-Claire (qui a une largeur de 6,5 mètres), ce qui laisse moins d'espace aux piétons et piétonnes lorsqu'une automobile se présente. En outre, la circulation des véhicules y est plus importante, tout comme sur la plupart des rues est-ouest du quartier. La rue de la Tourelle n'a pas été réaménagée comme une rue partagée, contrairement au projet développé pour Sainte-Claire.



Infographie courtoisie des services de l'arrondissement La Cité - Limoilou

À partir des interventions des citoyennes et des citoyens, le Conseil de quartier a émis un certain nombre de recommandations, en tenant compte de la sécurité des piétons (signalisation adéquate, type de pavage utilisé, etc.), de l'espace disponibles devant les maisons (pour les ordures et les bacs de recyclage) ainsi que du type de végétation à privilégier (plantations à la verticale comme des vignes et des arbustes).

Une nouvelle séance de consultation publique sera tenue à l'automne pour faire le point sur la démarche entreprise et sur les recommandations émises par le Conseil de quartier.

“La Bouleversante”
Glace pour Chocoholiques!

Les mardis soirs de juin, c'est 2 pour 1 sur la crème glacée!

Votre choix de crème glacée Érico

Enrobage de chocolat noir ou au lait

Érico
Crème glacée fraîche

634, rue Saint-Jean, au cœur du Faubourg Saint-Jean-Baptiste, 524-2122



Journée internationale contre l'homophobie

Le 15 mai dernier avait lieu la marche Gai Lesbienne Bisexuel Transsexuel (GLBT) contre l'homophobie dans le sport. La marche est passée à deux pas de l'hôtel Château Laurier, où avait lieu au même moment un congrès du groupe anti-avortement Campagne Québec-Vie. Ce groupe réactionnaire avait notamment préparé une discussion sur « l'homosexualisme » (sic). Le cardinal Ouellet était l'invité d'honneur, où il a tenu les propos que l'on connaît. Force est d'admettre que la lutte contre l'homophobie est un combat dont la pertinence est toujours actuelle. On ne doit jamais baisser la garde! Photo : François / Voix de faits

L'État détourne nos pensions alimentaires...

Entretien avec une jeune mère qui s'indigne devant cette injustice...

Par Émilie Dufour,
Mères & monde

En 1997, les deux paliers de gouvernement décident de ne plus considérer les pensions alimentaires comme un revenu aux fins d'impôt, sauf pour les familles les plus pauvres...

En d'autres mots, les familles monoparentales, dont les cheffes sont des femmes 4 fois sur 5, sont une fois de plus appauvries par une mesure discriminatoire lorsqu'elles ont droit à l'aide sociale, l'aide au logement, l'aide juridique ou l'aide financière aux études. Cette mesure tend à réduire, encore une fois, les possibilités de réalisation ou de développement des membres de ces familles.

Maryline Coté est étudiante en soins infirmiers et mère monoparentale de trois enfants. Ses enfants n'ont accès qu'à une infime partie de leur pension alimentaire pour combler leurs besoins essentiels, l'autre partie se retrouve dans les poches de l'État. Parce que Maryline est étudiante, sa famille subit cette injustice systémique (maintenue par le système) qui a des conséquences importantes sur la qualité de vie de ses enfants.

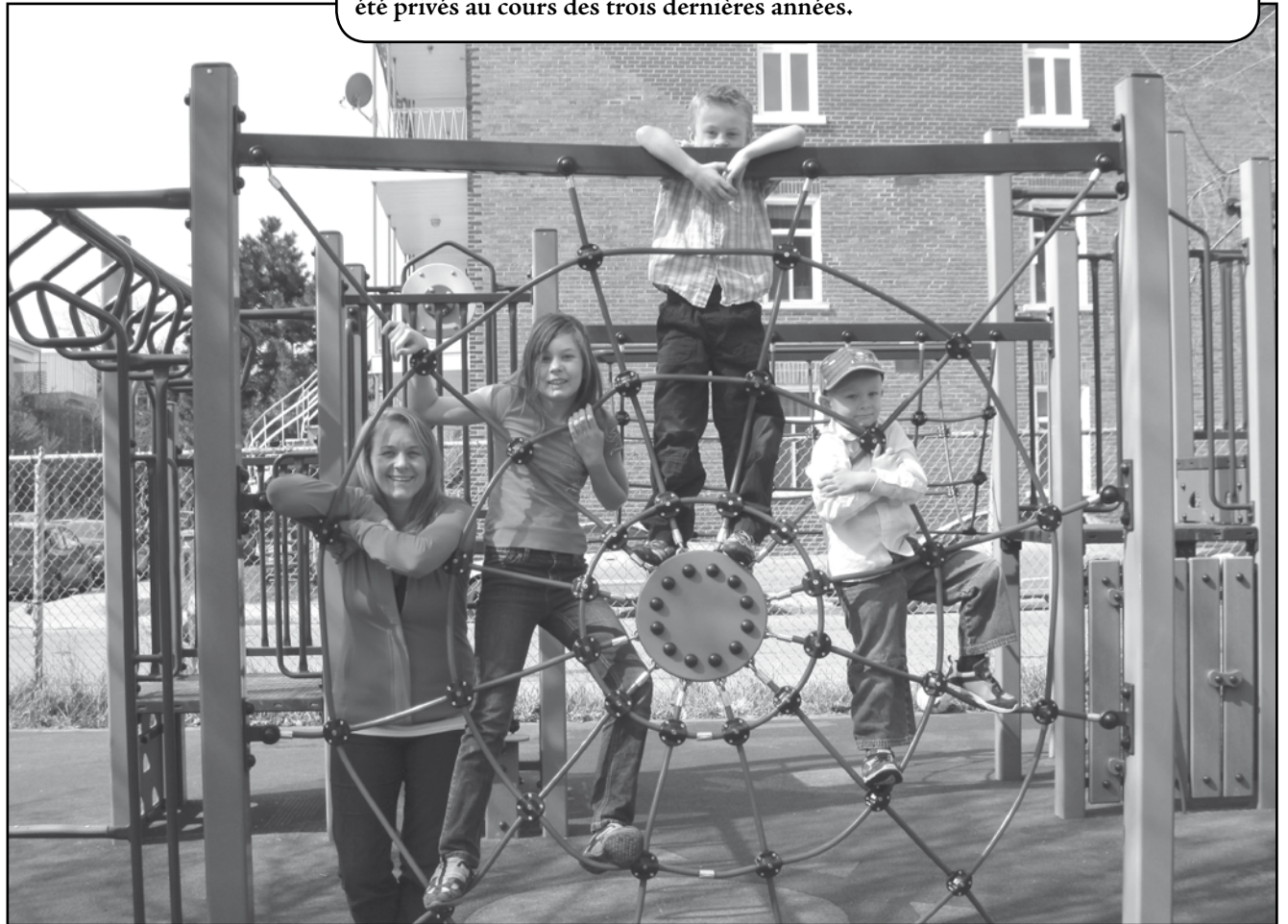
E.D. : Comment tes enfants subissent-ils ce détournement?

M.C. : « Avec trois enfants, j'aurais droit à une pension de 700 \$ par mois. Parce que je reçois des prêts et bourses, le gouvernement détourne 600 \$ par mois de la pension de mes enfants. Il ne nous laisse que 100 \$ pour mes trois enfants. Imaginez l'impact que ça peut avoir sur leur qualité de vie. Sans ce détournement, mon budget ne serait pas aussi serré et je ne serais pas aussi stressée. Sans ce détournement, je pourrais faire une épicerie plus saine qui répondrait à nos besoins essentiels sans avoir à quêter de la nourriture dans les sous-sols d'églises ou de l'argent à ma mère... Hey! Ça me prend un après-midi au complet pour courir d'un bord et de l'autre pour pouvoir nourrir mes enfants, comme si j'avais le temps et l'énergie pour faire ça avec trois enfants à ma charge, mon job et 36 h de cours et de devoirs par semaine. En plus, c'est vraiment humiliant. Avec tout ce stress, c'est évident que je suis moins disponible mentalement pour mes enfants et pour mes études... C'est encore bon que je n'aie pas lâché l'école! »

E.D. : En janvier dernier, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

♦ Le 8 octobre dernier, un précédent juridique est créé : la Cour d'appel donne raison à une étudiante qui refuse que sa pension alimentaire soit considérée comme un revenu au programme d'aide financière aux études.

♦ Le 8 janvier suivant, une étudiante monoparentale, associée à la FAFMRQ, dépose une demande en recours collectif. Ce recours pourrait entraîner un versement rétroactif de 9 millions \$, somme à laquelle de nombreux enfants ont été privés au cours des trois dernières années.



Maryline Coté avec ses enfants. Photo : courtoisie de Mère & Monde

(FAFMRQ) et une mère monoparentale initient une démarche en recours collectif contre le ministère de l'Éducation. Comment faire pour s'y joindre?

M.C. : Si vous étiez aux études dans les trois dernières années et privés de la pension alimentaire, allez sur le site de la FAFMRQ (www.fafmrq.org) et inscrivez-vous au recours collectif. Vous pouvez aussi écrire à la ministre de l'Éducation pour lui exprimer votre opinion, tout comme l'a fait Mères et monde et

des membres de la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants.

E.D. : Si tu pouvais t'entretenir avec la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, que voudrais-tu lui dire?

M.C. : Je lui poserais cette question: Madame Courchesne, pensez-vous que vous seriez capable de réussir vos études avec aussi peu de moyens?

Les lundis, je mange des végétaux!

Par Stéphane Groleau,
AmiEs de la Terre de Québec

Plusieurs d'entre vous en ont sûrement entendu parler, la campagne « Lundi sans viande » vient d'être initiée au Québec. Cette campagne a pour but de conscientiser et motiver un maximum de Québécois et Québécoises à remplacer, chaque lundi, leurs repas de viande par des mets à base de végétaux (légumineuses, noix et graines, riz, pâtes, légumes, fruits, etc.). Plusieurs pays ont déjà lancé des campagnes similaires.

Pourquoi cette campagne?

Pourquoi cette campagne? D'abord pour l'environnement. Les études montrent qu'une alimentation à base de produits animaux requiert en moyenne 4,5 fois plus de superficies agricoles qu'une alimentation à base de végétaux. En effet, selon les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), convertir des protéines végétales en protéines animales s'avère peu efficace : si on nourrit des animaux avec des céréales, ils ingèrent en moyenne sept kilocalories pour n'en redonner qu'une seule sous forme de viande.

Par conséquent, si nous voulons nourrir la population mondiale sans cesse croissante, il faut commencer dès maintenant à réduire notre apport en aliments d'origine animale.

Les changements climatiques sont aussi au cœur de cette campagne. Selon la FAO, la production de viande (incluant le transport du bétail et de sa nourriture) est responsable de 18 % des émissions globales de gaz à effet de serre. Cette contribution est plus grande que celle de toutes les formes de transport confondues (13 %) à l'échelle internationale.

N'oublions pas de penser à nous! Substituer des repas de viande par d'autres à base de végétaux aurait d'importants avantages pour notre santé. Cet apport de phytoprotecteurs, d'antioxydants et de fibres à notre alimentation permet de réduire notamment nos risques de cancers, de maladies cardiaques, d'obésité, d'hypertension artérielle, de diabète et de maladies rénales, ce qui allège aussi la pression sur le système de santé.

Le mouvement

La campagne a été officiellement lancée au cours de l'Expo Manger Santé à Montréal et à Québec en mars 2010. Chaque personne peut s'inscrire sur le site Internet www.lundisansviande.net pour démontrer son engagement. Cette inscription permet de recevoir l'infolettre des Lundis sans viande, laquelle inclut des recettes, nouvelles et mises à jour sur l'évolution du mouvement au Québec.

Nous nous efforçons aussi de recueillir l'appui d'un maximum de groupes, organisations et restaurants. Déjà, plusieurs organismes québécois et personnalités québécoises appuient cette initiative, parmi lesquels on compte Équiterre, l'Association Végétarienne de Montréal, Frédéric Back, Jacques Languirand, Laure Waridel, Yves Gagnon et Hugo Latulippe. Du côté des AmiEs de la Terre de Québec (www.atquebec.org), nous nous impliquons dans ce mouvement, à la lumière de notre mémoire présentée lors des consultations québécoises sur les cibles de réduction des gaz à effet de serre. **Au plaisir de vous compter parmi nous!**

Dossier

Pour un véritable contrôle des loyers

Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, le RCLALQ, éditait récemment une publication spéciale intitulée *Le contrôle des loyers*. À la veille de la grande période des déménagements, *l'Infobourg* reprend de larges extraits de ce dossier fort pertinent.

D'année en année, les hausses de loyers sont supérieures à l'indice recommandé par la Régie du logement, avec des hausses plus prononcées en période de pénurie de logements (crise du logement). Quand le marché est en déséquilibre, le coût des loyers bondit.

Avec la crise du logement, le prix des loyers a grimpé en flèche

Régions métropolitaines	Avant la crise		Crise du logement	
	1992-1999	Augmentation	2000-2008	Augmentation
Québec	501\$-511\$	10\$	518\$-653\$	158\$
Montréal	488\$-506\$	18\$	509\$-659\$	150\$
Gatineau	513\$-534\$	21\$	544\$-677\$	133\$
Trois-Rivières	395\$-403\$	8\$	413\$-505\$	92\$
Sherbrooke	408\$-434\$	26\$	437\$-543\$	106\$

Et la crise n'est pas finie...

Un simulacre de contrôle de loyers

« La raison d'être du contrôle est de protéger le locataire contre une augmentation abusive qui aurait pour effet de l'évincer. » Régie du logement

En principe, le contrôle des loyers vise à protéger le droit au maintien dans les lieux. Or, la méthode actuelle qui consiste à publiciser des estimations moyennes d'augmentation de loyers en tant que base de discussion entre les propriétaires et les locataires n'a pas les effets escomptés. D'une part, elle favorise les abus des propriétaires, car le fardeau du contrôle repose sur les locataires qui doivent absolument refuser l'augmentation afin que les mécanismes de contrôle de la Régie s'appliquent. D'autre part, elle décourage les locataires de faire valoir leur droit par peur de représailles. La crainte d'entrer dans une relation conflictuelle avec son propriétaire peut mener certaines personnes à accepter une hausse de loyer abusive, quitte à couper dans d'autres dépenses. Les locataires savent bien qu'il existe des rapports de force entre les propriétaires et les locataires et que ces rapports sont à l'avantage des propriétaires. Contrairement à ce qu'affirme la Régie du logement, les locataires ne sont pas libres de négocier une augmentation de loyer juste et raisonnable.

Moins de 1 % des loyers sont fixés par la Régie du logement

Tous les chiffres confirment que les mesures de contrôle des loyers mises en place par la Régie du logement sont inefficaces. À preuve, ces mesures fixent moins d'un pour cent des loyers annuellement, c'est-à-dire que plus de 99 % des loyers échappent au contrôle de la Régie.

Pour garantir le droit au maintien dans les lieux, le droit au logement doit être porté collectivement haut et fort.

Le logement abordable pour une famille : mission impossible

Ville	Taux d'inoccupation (%)	Loyer moyen (\$) (3 chambres et +)	Revenus nécessaires*
Québec	0,1%	795 \$	2650 \$/mois
Ensemble de la province de Québec	1,6%	783 \$	2610 \$/mois

* Pour ne pas se retrouver en difficulté financière, un ménage ne doit pas consacrer plus de 30% de son revenu pour se loger (incluant les frais de chauffage et d'électricité). Une personne qui travaille 40 heures au salaire minimum gagne 1 548 \$ par mois. Le revenu mensuel à l'aide sociale d'un couple sans contrainte à l'emploi est de 878 \$.

Des registres, il y en a... mais pas pour nous!

Il n'y a pas de raison technique qui empêche l'instauration d'un registre des baux. Il ne manque que la volonté politique. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à examiner d'un peu plus près les registres existants.

Le registre sur les droits d'immatriculer un véhicule, géré par la Société de l'assurance automobile du Québec, consigne de l'information sur l'ensemble des véhicules motorisés circulant sur les routes québécoises. En 2008, c'est 5 665 272 véhicules qui étaient inscrits à ce registre.

Le registre foncier consigne depuis 1841 toutes les transactions immobilières réalisées sur le territoire québécois. Désormais en ligne, ce registre a été consulté plus de 11 750 000 fois en 2008-2009.

On retrouve également un registre des entreprises, un registre des droits personnels et réels mobiliers, un registre des biens non réclamés et d'autres encore.

La création d'un registre des baux qui compilerait l'information pertinente sur les 1 141 000 logements loués sur le marché privé québécois n'est certainement pas une mission impossible.

N'est-il pas temps que le gouvernement québécois prenne ses responsabilités envers les locataires du Québec en instaurant un registre des baux?

Photo: Archives Infobourg

Pour un registre des baux

Le 1^{er} juillet : une mine d'or pour les propriétaires!

Au Québec, à chaque 1^{er} juillet, des milliers de locataires déménagent. C'est l'occasion pour un trop grand nombre de propriétaires d'augmenter indûment les loyers. Chaque année, les intervenants et intervenantes des comités logement et des associations de locataires constatent que des propriétaires profitent du changement de locataires pour accroître le prix de leur logement de 50 \$, 100 \$, 150 \$, voire plus. Quand on sait que 70 % des locataires auront déménagé après une période de six ans, il devient évident que cette pratique contribue à augmenter de façon abusive le prix des logements. On ne sera pas surpris de savoir qu'au Québec le loyer d'un logement de deux chambres à coucher ait augmenté de 145 \$ par mois en moyenne depuis 2000, c'est-à-dire de 29 %.

Quand le droit est bafoué

Le Code civil québécois prévoit des mesures pour éviter les hausses abusives de loyers lors du départ des locataires. Les propriétaires ont l'obligation d'indiquer dans la section G du bail le loyer le plus bas payé au cours des douze derniers mois. Avec cette information en main, les locataires peuvent demander à la Régie du logement de fixer le montant de leur loyer si l'augmentation est supérieure aux taux d'ajustement de loyer de la Régie du logement. Qu'on le croit ou non, en 2008-2009, seulement 242 personnes locataires ont demandé cette fixation.

Mais pourquoi si peu de locataires exercent-ils ce droit? Parce que la majorité des propriétaires ne remplissent simplement pas la section G du bail. Pourquoi les propriétaires le feraient-ils? Aucune sanction n'est prévue par la Régie du logement pour les propriétaires délinquants. De plus, il n'est pas dans leur intérêt de donner cette information aux locataires. De toute façon, même si tous les propriétaires remplissaient la section G, les

Le contrôle des loyers : pierre d'assise du droit au logement

La très grande majorité des ménages locataires a des ressources financières modestes et ne dispose pas du revenu et des capitaux nécessaires à l'acquisition d'une propriété.

Selon le recensement de Statistique Canada de 2006, 226 730 ménages locataires consacrent au Québec de 30 à 50 % de leur revenu pour se loger et 218 490 autres ménages locataires consacrent plus de 50 % de leur revenu pour se loger.

Pour ces ménages, le logement est un besoin essentiel qu'ils ne peuvent satisfaire autrement qu'en louant un logement. S'ils ne trouvent pas à louer un logement, cela peut signifier l'itinérance. Pour éviter cette option dramatique, des familles s'entassent dans des logements trop petits, alors que d'autres doivent déboursier jusqu'à 80 % de leur revenu pour se loger.

À l'opposé, pour les propriétaires bailleurs, le logement locatif sert à faire fructifier leur capital. Si des propriétaires ne trouvent pas cette activité assez lucrative ou trop contraignante, la vente de leur immeuble leur garantit un capital qui leur permettra de réaliser d'autres projets.

Québec et Ottawa reconnaissent le droit au logement. Ils sont signataires de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international sur les droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ces traités attestent la primauté du droit au logement. Cependant, le Canada et le Québec ont été sévèrement jugés par la communauté internationale pour leur laxisme dans le respect de leurs engagements internationaux vis-à-vis du droit au logement.



Photo : Marie Michelle Béau

Le 2 juin dernier, des centaines de locataires ont pris la rue à Québec pour revendiquer le contrôle des loyers

locataires n'auraient qu'exceptionnellement les moyens de vérifier l'exactitude de cette information, par exemple en ayant en main le bail de l'ancien ou de l'ancienne locataire.

Force est de constater que les locataires du Québec ne disposent pas de l'information pertinente pour exercer leurs droits et entamer les démarches pour faire fixer par la Régie le prix de leur nouveau logement si l'écart entre l'ancien loyer et celui qui leur est demandé est abusif.

Plaidoyer pour un registre des baux

C'est pour cela que le RCLALQ exige l'enregistrement obligatoire du prix du logement dans un registre, c'est-à-dire la

création d'un registre des baux. Cette simple mesure permettrait aux locataires d'user de leur droit de faire fixer le prix de leur nouveau logement. Grâce à la création de ce registre des baux, les locataires disposeraient enfin de l'information nécessaire pour refuser une hausse abusive de loyer, puisqu'ils connaîtraient le prix payé par les anciens locataires. De plus, ce registre garantirait que les propriétaires respectent leur obligation d'informer leurs nouveaux locataires du loyer le plus bas payé au cours des 12 derniers mois, conformément au Code civil du Québec. Bref, le Québec se doterait enfin d'un moyen concret pour faire respecter ses propres lois en matière de location de logement.



Nicole Dionne, coordonnatrice du BAIL, s'adresse à une manifestation pour le contrôle des loyers en novembre 2008. Photo : Archives Infobourg.

Les gouvernements doivent agir afin de garantir aux locataires leur droit à un logement, le tout dans le respect de leurs engagements internationaux. Pour ce faire, il est impératif de mieux réglementer le marché privé.

1^{ER} JUILLET

PROBLÈME DE LOGEMENT ?

Si vous croyez avoir des difficultés à vous loger le 1^{er} juillet prochain, communiquez avec l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ).

L'OMHQ vous accompagnera dans la recherche de solutions et mettra une liste de logements disponibles sur le marché privé à votre disposition.

Du 14 mai au 13 août, appelez au 418 780-5211 ou venez rencontrer le personnel sur les heures de bureau au 110, rue de Courcellette.

Le RCLALQ

Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) est un organisme militant de défense et de promotion du droit au logement qui préconise des mesures de contrôle du marché privé, tout en favorisant le droit à l'association et un plus grand accès à la justice pour les locataires.

www.rclalq.qc.ca

Budget 2010

« Tous les économistes » de Bachand veulent la croissance économique... et les autres?

Stéphanie Uhde
(M. Sc. Économie, HEC Montréal)

C'était le lendemain du dépôt du budget 2010-2011 du Québec. Sur les ondes de Radio-Canada, le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Bachand, défendait le choix d'une contribution santé, une mesure fiscale régressive devant s'élever à 200 \$ par adulte en 2012, plutôt que celui d'une hausse des impôts : « Tous les économistes vous diront que les deux mesures les plus dommageables pour l'économie sont les impôts sur les particuliers et les impôts sur les compagnies ». Tous? Non! Car il y a des économistes qui conçoivent l'économie comme une chose plus grande que la simple addition des biens et services produits dans une année.

Pourtant, combien de politiciens et de chroniqueurs économiques utilisent dans leur discours la représentation commune de la profession d'économiste? Il faut dire que l'avis médiatisé d'économistes de droite, comme ceux du Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, mis en place par M. Bachand en vue du budget, entretient cette image. Leur rapport stipule que « la croissance économique est le seul moyen de relever le niveau de vie de l'ensemble de la société ». Voilà qui justifie les nombreuses mesures régressives contenues dans le dernier budget! En réalité, l'adéquation entre niveau de vie et bien-être n'est que l'interprétation tronquée d'une hypothèse simpliste souvent prise pour acquise en économie. Or, rien dans cette science si controversée ne permet d'affirmer que « tous les économistes » endossent une politique de minimisation des impôts sur le revenu pour favoriser le progrès de la société.

En opposition à cette vision commune, de nombreux économistes réunis au sein de forums mondiaux s'efforcent de structurer la mesure d'un progrès vu comme un réel développement. Ils fondent leurs travaux sur la large base de la théorie économique. Aujourd'hui, l'idée d'une mesure du progrès qui soit un meilleur reflet du bien-être des personnes chemine jusque dans les gouvernements. À preuve : la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, présidée par Joseph Stiglitz, récipiendaire du prix Nobel d'économie, voyait le jour en 2008 à la demande du gouvernement français. La Commission



Pour la deuxième année consécutive, la marche du 1^{er} mai à Québec était une initiative du RÉPAC, un regroupement d'organismes communautaires. Sur le thème « Démasquons les vrais clowns », la marche voulait dénoncer le budget provincial. L'événement fut précédé d'un pique-nique familial haut en couleur et très animé avec gumboots, cirque, fanfare, etc. La marche fut très diversifiée, unissant groupes communautaires, syndicats, associations étudiantes et groupes politiques de gauche. Photo: Phébus / Voix de faits

Stiglitz devait notamment « déterminer les limites du PIB en tant qu'indicateur des performances économiques et du progrès social ». Au Québec, le collectif du site Économie autrement propose un débat sur les alternatives économiques, notamment en réaction à « la mise en scène » du comité consultatif de M. Bachand.

Dans toute sa diversité, la communauté des économistes inclut donc ceux qui remettent en question le dogme de la croissance économique. Même qu'il s'en trouve pour questionner les hypothèses de base de l'économie néoclassique, dont celle de la poursuite de l'intérêt personnel : Amartya Sen, récipiendaire lui aussi du prix Nobel d'économie et conseiller de la Commission

Stiglitz, écrivait : « L'homme purement économique est à vrai dire un demeuré social ».

Le monde est complexe et la science économique a le mérite de tenter d'embrasser cette complexité. L'objectif de la croissance économique est infiniment trop simple pour guider la formulation des politiques publiques. Si ce n'est que par souci de rigueur, M. Bachand devrait prendre l'habitude de dire « je » ou « nous, le Parti libéral » plutôt que « tous les économistes » et, tant qu'à y être, il devrait se rappeler la Loi sur le développement durable, adoptée par le gouvernement du Québec, qui place le principe d'équité et de solidarité sociales au même niveau que celui d'efficacité économique



Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché St-Jean

Livraison tous les jours à 11 h 30, 15 h et 17 h.

La livraison de 15 h est gratuite!

Ouvert tous les jours, de 8h à 23h!

418-522-4889,
850, rue Saint-Jean